



Règlement du concours photos : Le Polar et la mer 2026

Article 1 : Organisation du concours

L'Association Festival Photo Du Guilvinec et l'association du Goéland Masqué organisent conjointement un concours photo. Pour l'édition 2026 du concours **Le Polar et la mer**, les participant.es au concours sont invité.es à soumettre une photographie qui illustre la citation suivante :

« La marée basse découvrait des secrets enfouis, des objets rouillés, des ossements blanchis. La mer rend ce qu'elle a pris, mais jamais au bon moment. »

Extrait de : Pars vite et reviens tard. Roman de Fred Vargas paru en 2001 aux éditions Viviane Hamy.

Les dates importantes

- Ouverture du concours le 5 décembre 2025
- Clôture du concours le 5 janvier 2026 à minuit
- Résultats : au plus tard le 31 mars 2026

Article 2 : Conditions de participation

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes qui désirent participer.

Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant.e devra remplir et signer le bulletin de participation au concours. Le fait de le signer et de remettre une ou plusieurs photos, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant.e certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur.e de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales.

Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Le photographe doit disposer de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.



Article 3 : Les conditions techniques du cliché

Critères :

- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web, etc.
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours
- 1 photographie par participant.e maximum.
- Format des photographies : un fichier JPG de 12 millions de pixels minimum
- Nom de fichier : prénom et nom du photographe. Par exemple : JeanDupont

Article 4 : Utilisation des photographies

Chaque participant.e s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

Les organisateurs pourront utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération de communication liée au concours, sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

Article 5 : Lauréats et prix

Le jury, composé à parité de 3 membres de chacune des deux associations, choisit 5 photographies. Parmi celles-ci, il attribuera un Prix spécial du jury. Les lauréats verront leur cliché exposer pendant le Festival Le Goéland masqué du 22 au 25 mai à Penmarch, puis pendant tout l'été 2026 au Festival photo du Guilvinec.

Les candidats et les lauréats seront informés au plus tard le 31 mars 2026.

Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ou les qualités esthétiques des clichés.

Chaque lauréat recevra un tirage grand format de l'image sélectionnée par le jury.

Article 6 : Calendrier

Inscription et dépôt des photos jusqu'au 5/01/2026 minuit.

Résultats communiqué entre le 25 et le 31 mars 26

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

concoursphoto.fhmgm@gmail.com



Article 7 : Informatique et liberté

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 8 : Litiges et différends

La participation au concours implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, règles de déontologie ainsi que lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

Pour le concours, le président du jury

René-Claude DANIEL



Ressources et contacts

Pour l'Association Festival Photo Du Guilvinec

Sylvie Setier, vice-présidente

René-Claude Daniel, président

Mail : concoursphotofhmgm@gmail.com

Réseaux sociaux

<https://www.instagram.com/festivalphotoduguilvinec/>

<https://www.facebook.com/festivalphotoduguilvinec>

Site internet :

<https://www.festivalphotoduguilvinec.bzh/>

Pour l'association du Goéland Masqué

Michel Caillat

Fabienne Regnaut

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/goelandmasque29>

<https://www.instagram.com/goelandmasque/>

Site internet :

<https://goelandmasque.fr/>



BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos – Le Polar et la Mer

Comment participer ?

Chaque participant peut envoyer une photo pour illustrer l'extrait suivant :

« La marée basse découvrait des secrets enfouis, des objets rouillés, des ossements blanchis. La mer rend ce qu'elle a pris, mais jamais au bon moment. »

Extrait de : Pars vite et reviens tard. Roman de Fred Vargas paru en 2001 aux éditions Viviane Hamy.

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

- Déclare participer au concours photos Le Polar et la Mer 2026
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu et la date de prise de vue :

A

Le

Signature des parents, si nécessaire, avec la mention "Bon pour accord", sinon signature du /de la participant.e.



AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e) accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, réseaux sociaux) Le Polar et la Mer 2026 sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....
le.....

Signature + mention Lu et approuvé